



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **21 avril 2026** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Sont absents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Brigitte Barabé, directrice adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour du 21 avril 2026
2. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2026
3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 21 avril 2026 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01
4. **RÉSOLUTIONS**
 - 4.1 Embauche de policiers temporaires
 - 4.2 Réussite de la période d'essai d'un policier temporaire
 - 4.3 Autorisation de signature du renouvellement du protocole d'entente – projet *Sexto*
 - 4.4 Autorisation de signature de la convention collective des cols blancs
 - 4.5 Autorisation de signature du renouvellement du contrat de travail de l'intervenante sociale
 - 4.6 Autorisation de présentation du projet au programme québécois de la lutte contre la criminalité pour une demande de subvention
 - 4.7 Dépôt et adoption – rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025
 - 4.8 Motions félicitations retraite Yvon Lemelin
5. **AVIS DE MOTION**
 - 5.1 n/a
6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
 - 6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction
 - 6.2 Protocole *Sexto* – Entente de renouvellement



7. **RÈGLEMENTS**

N/A

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 21 avril 2026

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2026 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

D'APPROUVER le procès-verbal du 17 mars 2026, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 avril 2026 totalisent un montant de 569 529.20\$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 306 395.42 \$ pour la période du 18 mars au 21 avril 2026 ;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 2986.37\$ pour la période du 18 mars au 21 avril 2026 ;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 avril 2026 au montant de 569 529.20\$;

2026-04-37

2026-04-38

2026-04-39



D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 mars au 21 avril 2026 au montant de 306 395.42 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 mars au 21 avril 2026 au montant de 2986.37\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Patrick Denis, directeur de police, pour Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** Unanimement

2026-04-40

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes suivantes, à titre d'agents temporaires, rétroactivement en date du 20 avril 2026 :

#417 Gabrielle Ménard
#418 Francesco Vaccaro

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 CONFIRMATION DE RÉUSSITE DE LA PÉRIODE D'ESSAI POUR UN POLICIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la policière Mahau Bonnot Courtemanche (matricule 407) a complété à la satisfaction de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes une période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **RÉSOLU** Unanimement

2026-04-41

DE CONFIRMER QUE la policière Mahau Bonnot Courtemanche a réussi la période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-04-42

4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA PARTICIPATION DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES ET DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN APPLICATION DU PROJET «SEXTO»

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et le Directeur des poursuites criminelles et pénales relativement au projet "Sexto", vient à échéance le 26 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48 de la Loi sur la police, la Régie de police, ainsi que chacun de ses membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales, et d'en rechercher les auteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie et le DPCP désirent renouveler l'entente pour une durée additionnelle de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Francois Robillard
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer le renouvellement de l'entente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-43

4.4 CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS- AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés syndiqués cols blancs est échue depuis le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente de principe sur le projet de la convention collective à intervenir pour le renouvellement de la convention collective avec les cols blancs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, section locale 1620;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de principe a été présentée aux membres du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Unaniment

QUE la convention collective couvrant les années 2024 à 2030, à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620, soit acceptée par le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

D'AUTORISER monsieur Denis Martin, président du conseil d'administration, et monsieur Patrick Denis, directeur de police, à signer, pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, la convention collective, sur approbation des textes finaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-04-44

4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INTERVENANTE SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE l'Intervenante sociale occupe un tel poste au sein de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes depuis le 25 avril 2022, en vertu de *l'Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre du projet d'implantation d'une ressource dédiée à la problématique des féminicides et de violence conjugale* intervenue avec le Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Régie reconnaît l'expérience passée à la hauteur d'une année complète antérieure à son embauche en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat liant l'Intervenante sociale à l'Employeur venait à échéance le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de renouveler ledit contrat pour une période additionnelle de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Unanimement

D'AUTORISER le directeur, monsieur Patrick Denis à signer le contrat de travail de l'Intervenante sociale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-04-45

4.6 **AUTORISATION DE PRÉSENTATION DU PROJET DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE le programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC), vise à lutter contre la criminalité et à renforcer la sécurité des personnes et des milieux. Il offre un soutien financier optimisé aux partenaires des milieux communautaires, municipaux et policiers qui interviennent auprès de personnes vulnérables, des personnes susceptibles à s'engager dans un parcours délinquant et des victimes;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier octroyé sous la forme de subventions en trois axes vise à réunir les conditions organisationnelles optimales pour déployer des stratégies durables d'intervention et avoir les capacités de mettre en œuvre des initiatives structurantes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes accorde une grande importance à ces problématiques;

CONSIDÉRANT QUE les ressources policières ne suffisent pas à combattre ces problématiques;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire soumettre une demande de subvention relativement au projet à l'axe 3 du programme québécois de la lutte contre la criminalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** PAR : Francois Robillard

D'AUTORISER madame Brigitte Barabé, directrice adjointe de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, à agir au nom de la Régie pour faire une demande de subvention relativement à l'axe 3 du programme québécois de la lutte contre la criminalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-04-46

4.7 DÉPÔT ET ADOPTION – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Il est **PROPOSÉ** par : Francois Robillard
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

DE DÉPOSER ET D'ADOPTER le rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2025 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 299 410 \$.

DE DÉPOSER ET D'ADOPTER le rapport des vérificateurs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2025 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 299 410 \$ tels qu'audités par la firme Amyot Gélinas.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER le président du conseil d'administration, monsieur Denis Martin, et le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif au mandat de vérification pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-47

4.8 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR YVON LEMELIN

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif en date du 15 mai 2026;

CONSIDÉRANT tout le travail effectué lors de la création de la Régie

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement envers la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes depuis son embauche le 17 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Unanimement

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Yvon Lemelin, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter une heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 6.1** Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS



9. LEVÉE DE SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

2026-04-48

QU'à 17h00, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Patrick Denis, directeur de police,
pour monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier